



Dossiers du BHI N° S1/5051 - TA-005-3

LETTRE CIRCULAIRE 57/2015
11 août 2015

**RAPPORT DE LA CINQUIEME SESSION DU COMITE D'EXPERTS DES NATIONS
UNIES SUR LA GESTION DE L'INFORMATION GEOSPATIALE A L'ECHELLE
MONDIALE**

- Références :
- A. LC de l'OHI 44/2015 du 19 juin – *Cinquième session du comité d'experts des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale*
 - B. LC de l'OHI 04/2015 du 13 janvier – *Principes directeurs communs sur la gestion de l'information géospatiale*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. La présente lettre circulaire fournit un résumé des principaux résultats de la cinquième session du comité d'experts des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (UN-GGIM) qui s'est tenue au siège des Nations Unies à New York, États-Unis, du 5 au 7 août, comme annoncé en référence A.
2. L'UN-GGIM rend compte à l'Assemblée des NU via le Conseil économique et social des NU (ECOSOC). L'ECOSOC a chargé l'UN-GGIM d'œuvrer dans le cadre d'un programme de travail quinquennal et de fournir son premier rapport en 2016. Le but principal de l'UN-GGIM est de jouer un rôle prépondérant dans l'établissement d'un agenda du développement de la gestion des informations géospatiales à l'échelle mondiale et de promouvoir l'utilisation des informations géospatiales pour répondre aux principaux défis globaux.
3. L'UN-GGIM a maintenant établi une structure régionale subordonnée. Chaque entité régionale de l'UN-GGIM joue un rôle essentiel de liaison avec le secrétariat de l'UN-GGIM sur les sujets d'intérêt et les développements importants intervenus entre les réunions du comité d'experts, en facilitant le développement et les discussions au niveau régional et alimentant formellement le comité d'experts. Des organes régionaux mandatés par les NU sont établis en Asie-Pacifique, aux Amériques, dans les États arabes et en Europe. Les activités de l'UN-GGIM en Afrique sont actuellement coordonnées par la Commission économique des NU pour l'Afrique (CENUA).
4. Des représentants de plus de 80 pays membres des NU participaient à la cinquième session de l'UN-GGIM (UN-GGIM-5) ainsi que des représentants des organisations internationales, dont l'OHI. Il s'agissait de la plus importante participation de pays membres des NU à ce jour et d'un nombre croissant d'organisations en qualité d'observateurs bien que très peu de délégations incluaient des représentants des Services hydrographiques nationaux. Des représentants des Services hydrographiques de Cuba, du Mexique, d'Oman et des États-Unis étaient présents au sein de leurs délégations respectives. Le président Robert Ward représentait l'OHI.

5. La session a été précédée de 28 réunions parallèles associées dont la 22^{ème} réunion du comité consultatif international pour la cartographie mondiale (ISCGM) qui s'est concentrée sur les activités de cartographie en soutien à la réduction des risques de catastrophes, à la gestion de la sécurité et à la gestion civile, et des briefings en appui à la réunion de l'UN-GGIM elle-même, y compris un briefing sur les avantages de l'emploi des normes internationales pour les données géospatiales, dans lequel l'OHI était représentée.

6. Un certain nombre d'items à l'ordre du jour de l'UN-GGIM-5 intéressaient directement les Etats membres de l'OHI, particulièrement en ce qui concerne la contribution de données et services hydrographiques aux infrastructures de données spatiales nationales et régionales. L'« *agenda 2030 des NU pour le développement durable* » qui sous-tendait l'essentiel des débats de la session, avait été immédiatement approuvé avant et devrait être adopté à un Sommet des NU en septembre. L'agenda pour le développement durable inclut 17 objectifs pour le développement durable (SDG) qui guideront les décisions prises par les NU dans les 15 prochaines années. Dans son discours d'ouverture, M. Wu Hongbo, secrétaire général adjoint des NU pour les affaires économiques et sociales, a indiqué que les efforts en vue d'accroître la disponibilité de données de grande qualité, fiables et à jour, réparties par position géographique, seront déterminants et que les travaux de l'UN-GGIM sous-tendraient ces efforts. D'intérêt tout particulier pour les hydrographes est le SDG-14 : *Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable*.

7. Le comité a noté avec satisfaction que l'Assemblée générale des NU avait adopté une résolution sur le repère de référence géodésique mondial pour le développement durable (A/RES/69/266) en février.

8. La session a examiné un rapport sur l'élaboration d'une liste de thèmes fondamentaux relatifs aux données pour adoption ultérieure par le comité. L'hydrographie est reflétée dans la liste provisoire des thèmes sous différents termes, y compris *hydrographie, profondeur, élévation et hauteur, et eau*. Du point de vue de l'OHI, ces différents thèmes doivent être unifiés et normalisés. Le comité a décidé d'inviter l'UN-GGIM Europe à établir des liaisons avec les autres groupes régionaux de l'UN-GGIM pour élaborer un accord sur un ensemble minimum de thèmes globaux fondamentaux relatifs aux données géospatiales et à rendre compte à la prochaine session du comité.

9. Le comité a adopté un *Guide sur le rôle des normes dans la gestion de l'information géospatiale* préparé par l'Open Geospatial Consortium (OGC), l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et l'OHI ainsi que son document d'accompagnement, en tant que documents de référence de l'UN-GGIM. La contribution de l'OHI à ces documents a été fournie par le BHI et le groupe de travail sur les infrastructures de données spatiales maritimes (MSDIWG). Ces documents sont disponibles sur les sites web de l'UN-GGIM et de l'OHI. La précédente requête du secrétariat du comité de fournir un autre supplément au guide et au document d'accompagnement en identifiant des exemples du monde réel et des déclarations de valeur illustrant les avantages d'adopter et d'utiliser des normes internationales pour les géodonnées a été abordée par une série de présentations faites au cours du briefing préalable sur les avantages de l'emploi des normes internationales pour les données géospatiales.

10. Le comité a examiné les travaux réalisés jusqu'à présent en vue de l'établissement d'une déclaration de principes communs relatifs à la gestion de l'information géospatiale. Le projet de déclaration, qui a été diffusé aux Etats membres sous couvert de la référence B, émet treize principes regroupés sous trois grands thèmes : *innovation, gouvernance et conformité*. Le comité a décidé de ne pas adopter la déclaration sous sa forme actuelle mais de laisser plus de temps aux Etats membres et aux organisations observatrices pour examiner son contenu et de réexaminer la question lors d'une prochaine session de l'UN-GGIM.

11. Le comité a examiné un rapport établi par le Centre pour le droit et la politique spatiale en consultation avec l'Association internationale du barreau qui proposait d'élaborer une Convention sur l'information géospatiale pour traiter des cadres juridiques et politiques de la gestion de l'information géospatiale, y compris les questions relatives aux données officielles. Toutefois, le comité a considéré que l'élaboration d'une telle résolution serait prématurée puisqu'elle pourrait être un obstacle à la disponibilité des données concernées plutôt qu'un facilitateur.

12. Le développement croissant des infrastructures de données géospatiales et les rapports sur l'évolution des agences de cartographie nationales en agences de données géospatiales sont d'un intérêt tout particulier pour les Etats membres de l'OHI. Le comité a été informé que 63% des Etats membres qui ont répondu ont indiqué avoir réalisé, ou prévu de réaliser, des changements significatifs dans leurs dispositifs institutionnels nationaux. Ces changements incluent la mise en œuvre de nouvelles politiques visant à assurer la qualité et la disponibilité des données, l'établissement de nouveaux comités visant à réorganiser les activités existantes aux fins de meilleures synergies, et à accroître la participation pour assurer une représentation plus large et favoriser des relations plus étroites avec les parties prenantes. Dans ce contexte, la poursuite des travaux du groupe de travail sur les infrastructures de données spatiales maritimes (MSDIWG) de l'OHI et l'assistance qu'il apporte aux Etats membres dans leur rôle de gardiens des lots de données hydrographiques nationaux et leur contribution évidente aux infrastructures de données spatiales nationales et mondiales sont particulièrement pertinentes.

13. Le comité a été informé qu'un grand nombre d'agences d'informations géospatiales nationales en sont à une première étape de l'introduction et de l'utilisation d'informations géographiques participatives. Les informations géographiques participatives (VGI) seront susceptibles de représenter une nouvelle source importante pour la collecte rapide de données géospatiales, la détection des changements et l'actualisation des lots de données. Toutefois, le manque de mécanismes appropriés relatifs à l'assurance qualité et les niveaux généraux de participation sont des sujets de préoccupation. Les défis sont, donc d'identifier les avantages et les faiblesses des VGI du double point de vue des fournisseurs et des utilisateurs de données, et d'encourager les Etats membres à développer les meilleures pratiques en matière de collecte, d'assurance de la qualité et d'application des VGI. Le groupe de travail de l'OHI sur la bathymétrie participative, récemment créé, est déjà en train d'examiner ces différents aspects pour le compte de l'OHI.

14. Des exemplaires de l'ensemble des documents et du rapport de la réunion sont disponibles sur le site web du GGIM, à l'adresse suivante : <http://ggim.un.org>.

15. L'essentiel des débats et des décisions prises par l'UN-GGIM sont susceptibles d'avoir un impact direct sur les activités des Services hydrographiques à l'avenir. Les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait sont encouragés à développer des contacts étroits avec leurs représentants nationaux au sein de l'UN-GGIM et, chaque fois que possible, à s'assurer qu'une contribution hydrographique appropriée soit examinée par le comité et par les organes régionaux pertinents de l'UN-GGIM, le cas échéant.

16. La sixième session de l'UN-GGIM se tiendra au siège des Nations Unies au cours de la première semaine d'août 2016.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,



Robert WARD
Président